

REPUBLIQUE DU NIGER



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE**



Projet Annuel de Performance : 2023

JUILLET 2022

Sommaire

1	MOT DU MINISTRE	3
2	INTRODUCTION	4
3	SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	5
3.1	Mission du Ministère	5
3.2	Présentation de l'objectif stratégique	5
3.3	Principaux résultats stratégiques	6
3.4	Evolution du budget	6
3.5	Présentation du cadre stratégique des programmes	7
4	PAP DES PROGRAMMES	12
4.1	PROGRAMME I	12
4.1.1	Objectif du programme	12
4.1.2	Résultats attendus du programme	12
4.1.3	Indicateur et cibles	12
4.1.4	Présentation des actions et des mesures	13
4.1.5	Programmation financière	14
4.1.6	Budgétisation du programme	14
4.1.7	Développement sur les AE et CP	17
4.1.8	Développement sur le plafond des emplois	17
4.1.9	Responsabilités au sein du programme	17
4.2	PROGRAMME 2 :	18
4.3	PROGRAMME 3 :	24
4.4	PROGRAMME 4 :	Erreur ! Signet non défini.
5	ANNEXES	31
	Annexe 1 : Programme I	31
	Annexe 2 : Programme II	40
	Annexe 3 : Programme III	45
	Annexe 4 : Programme IV	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution du budget</i>	6
<i>Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes</i>	9
<i>Tableau 3 : Cibles du programme</i>	13
<i>Tableau 4 : Actions du programme</i>	13
<i>Tableau 5 : Programmation financière du programme.....</i>	14
<i>Tableau 6 : Budgétisation 2018 par action du programme I</i>	15
<i>Tableau 7 : Plafond des autorisations d'emplois réénumérés du programme...</i>	17

1 MOT DU MINISTRE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) est chargé en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux orientations définies par le Gouvernement (Décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du gouvernement).

Pour cela, trois programmes ont été identifiés et mis en œuvre. Il s'agit de :

Programme 1(108) : Développement de l'Enseignement supérieur

Programme 2 (109) : Développement de la Recherche et de l'Innovation

Programme 3 (110) : Pilotage et administration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Les ressources mises à la disposition du MESR s'élèvent à soixante milliards cinq cent vingt-deux millions huit cent un mille trois cent soixante-huit (60 522 801 368) francs CFA réparties comme suit :

- Cinquante-neuf milliards sept cent dix millions deux cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf (59 710 225 979) F CFA des Ressources propres ;
- Huit-cent douze millions sept-cent soixante-quinze trois cent quatre-vingt-neuf FCFA (812 575 389) du FCSE.

2 INTRODUCTION

L'Enseignement Supérieur est l'un des maillons du secteur éducatif nigérien. Les champs couverts par ce dernier sont : l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. La première structure de l'enseignement supérieur au Niger fut le Centre d'Enseignement Supérieur (CES) créé en septembre 1971 par Loi n°71-31 du 6 septembre 1971. Ce centre est devenu Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) en Août 1992.

Entre 2010 et 2014 sept (7) autres universités publiques ont été créées dans les Régions, ce qui a porté le nombre d'universités publiques nigériennes à huit (8). Cette situation a favorisé l'accroissement rapide des effectifs étudiants et améliorer la couverture nationale en matière d'enseignement supérieur.

Au terme de la loi organique adoptée par l'Etat du Niger (loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances), qui consacre la préparation d'un certain nombre d'outils de gestion des dépenses publiques, indispensable à la mise en œuvre effective de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'élaboration d'un DPPD par ministère est obligatoire.

Aussi dans le cadre de la révision du Programme Sectoriel de l'Education et la Formation (PSEF), un Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) a été élaboré. Ce plan porte sur la période 2020- 2022.

Dans ce contexte un modèle de simulation a été conçu et présenté au Gouvernement le 11 Avril 2019. Ainsi, les données statistiques et financières assorties du modèle de simulation seront utilisées dans la révision dudit DPPD.

On peut noter que le Niger a obtenu de la part du Programme Mondial de l'Education (PME) des fonds supplémentaires pour financer le développement du système éducatif. Ces fonds seront reçus à partir de 2021.

Au cours de l'année 2020, le monde a connu une situation sanitaire exceptionnelle avec l'apparition du COVID-19. Au Niger, la pandémie a eu un impact sur le secteur de l'éducation avec toutes les écoles et établissements d'enseignement supérieur fermés du 20 mars au 31 mai 2020. Un plan de riposte au COVID-19 a été mis en place à cet effet. A travers ce PAP 2023, Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre un programme prioritaire portant aussi bien dans le développement de l'Enseignement supérieur que celui de la Recherche et de l'innovation technologique

3 SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

3.1 Mission du Ministère

Conformément au décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du gouvernement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux orientations définies par le Gouvernement .A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- La conception, l'élaboration, la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- La conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La mise en œuvre et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- L'établissement et la gestion des relations de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La centralisation et la gestion de l'information sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- La programmation et le suivi de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires universitaires et/ou destinés à la recherche ;
- Le contrôle et l'inspection de la qualité des prestations en matière d'enseignement supérieur ;
- L'évaluation et l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur ;
- La gestion du service civique national.

3.2 Présentation de l'objectif stratégique

La vision du secteur à l'horizon 2030 est la suivante :

« Le Niger dispose d'un secteur d'Enseignement Supérieur et de Recherche qui forme des ressources humaines de qualité et fournit des résultats de recherche adaptés aux problèmes de développement du pays ».

Le MESR se fixe comme objectif stratégique **d'ici 2025 de développer l'offre de formation universitaire tout en assurant la qualité et la pertinence des enseignements et de la recherche**. Les indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte de cet objectif sont :

- le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ;
- le taux de réussite en licence.

3.3 Principaux résultats stratégiques

Les résultats attendus par programme à l'issue de la mise en œuvre sont :

Programme 108 : Développement de l'enseignement supérieur

- **Résultat 1.1** : *Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées*
- **Résultat 1.2** : *Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées*
- **Résultat 1.3** : *Les mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place*

Programme 109 : Développement de la recherche et de l'innovation

- **Résultat 2.1** : *La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN*
- **Résultat 2.2** : *Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés*

Programme 110 : Pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Résultat 3.1** : *Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS*
- **Résultat 3.2** : *La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques.*
- **Résultat 3.3** : *La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance.*

3.4 Evolution du budget

Tableau 1 : **Evolution du budget**

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022 au 30 juin	
	Prév	Réal.	Prév.	Réal.	Prév	Réal.
Personnel	5 467 935 228	4 445 810 988	4 763 363 398	2 250 308 988	5 057 957 103	2 528 978 521
Biens et services	351 178 054	739 948 145	866 503 583	275 313 153	639 481 895	169 767 066
Transfert	45 081 983 377	44 064 119 803	50 275 992 664	23 872 342 741	56 723 005 493	33 653 688 188
Investissements	2 389 283 080	3 627 570 252	2 268 394 483	120 920 199	4 617 250 000	778 256 352
Total général	53 290 379 739	52 877 449 188	58 174 253 928	24 268 576 093	67 037 694 491	37 130 690 127

3.5 Présentation du cadre stratégique des programmes

1.1. Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 3 : Cadre stratégique des programmes (en milliers de FCFA)

<p>Objectif stratégique : Le MES/R se fixe comme objectif stratégique d'ici 2023 de développer l'offre de formation de qualité.</p> <p>L'indicateur qui permet de mesurer l'atteinte de cet objectif est : (i) le nombre d'étudiant pour 100 000 habitants.</p>				
Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2022
Mettre en place les infrastructures universitaires adéquates et créer les normes d'assurance qualité compatibles à celles du CAMES	Programme 1 : Développement de l'enseignement supérieur	Développer une offre de formation de qualité et équitable avec un accent particulier sur la stabilisation des dépenses sociales	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants Taux de réussite en licence	37 109 916

<p>Développer les capacités du système de la recherche scientifique et d'innovation technologique.</p>	<p>Programme 2 : Développement de la recherche et de l'innovation</p>	<p>Assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques nationales de la recherche scientifique et d'innovation technologique</p>	<p>Nombre de services de valorisation des résultats de la recherche créés</p> <p>Nombre d'incubateurs d'entreprise créés</p> <p>Nombre d'autorisation de recherche délivrés</p> <p>Nombre de publications scientifiques et de brevets acquis</p>	<p style="text-align: center;">526 250</p>
<p>Créer les conditions d'amélioration de la gouvernance</p>	<p>Programme 3 : Pilotage et administration de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</p>	<p>Assurer l'efficacité et l'efficiance dans la mobilisation et la gestion des ressources en vue d'une mise en œuvre réussie des programmes</p>	<p>Taux d'exécution physique des PAP</p> <p>Taux d'exécution du budget de fonctionnement hors salaires</p> <p>Taux d'exécution du budget d'investissement</p>	<p style="text-align: center;">22 886 634</p>